

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'HUISNE SARTHOISE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-247200686-20201014-D_14_10_2020_01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/10/2020

Affichage : 16/10/2020

Délibération n°14-10-2020-001

5.2 Fonctionnement des assemblées

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE *Séance du mercredi 14 octobre 2020*

Date de convocation	8 octobre 2020
Date d'affichage	8 octobre 2020

Membres en exercice	55
Membres présents	47
Votants	53 (dont 6 pouvoirs)

L'AN DEUX MILLE VINGT, le 14 octobre 2020 à 18h30

le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle polyvalente Athéna à La Ferté-Bernard, sous la présidence de M. Didier REVEAU.

Etaient présents : M. Éric BARBIER, M. Raymond BELLENCONTRE, M. Thierry BODIN, Mme Catherine BOSSY, M. Pierre BOULARD, M. Pascal BOURGOIN, M. Régis BOURNEUF, M. Régis BREBION, M. Nicolas CHABLE, Mme Catherine CHANTEPIE, M. Guy CHEVAUCHER, M. Jean-Pierre CIRON, M. Joël CIRON, Mme Christine CORMIER, M. Dominique COUALLIER, M. Alain CRUCHET, Mme Amélie DANGEUL, M. Arnault de CALONNE, Mme Liliane DENIS, M. Éric DESCOMBES, M. Jean DUMUR, Mme Patricia ÉDET, M. Yves GOULLIER, M. Thierry GUÉRIN, Mme Cécile KNITTEL (ayant reçu pouvoir de Mme Bénédicte MARCHAIS), Mme Marie-Line LEDRU (ayant reçu pouvoir de M. Xavier TERRIER), Mme Michèle LEGESNE, M. Roland MARCOTTE, Mme Myriam MORAND, M. Jannick NIEL, M. Michel ODEAU, M. Eric PAPILLON (ayant reçu pouvoir de M. Gérard GUESNÉ), M. Willy PAUVERT, Mme Françoise PELLODI, M. Laurent PHILIBERT, Mme Nadège PIOGER, M. José PLANS, M. Jean-Yves RENARD, M. Thierry RENVOIZÉ (ayant reçu pouvoir de M. Dominique EDON), M. Didier REVEAU (ayant reçu pouvoir de M. Emmanuel BOIS), Mme Sylvie SEQUEIRA (ayant reçu pouvoir de Mme Delphine LETESSIER), M. Gaëtan THOMAS, M. Didier TORCHÉ, M. Jean-Pierre TORCHÉ, Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN, Mme Christiane VAN RYSSEL, Mme Laëtitia VEEGAERT, Mme Jeannine VENDÔME.

Etaient excusés : M. Emmanuel BOIS (ayant donné pouvoir à M. Didier REVEAU), M. Dominique ÉDON (ayant donné pouvoir à M. Thierry RENVOIZÉ), M. Gérard GUESNÉ (ayant donné pouvoir à M. Eric PAPILLON), M. Jean-Yves HERMELINE, Mme Delphine LETESSIER (ayant donné pouvoir à Mme Sylvie SEQUEIRA), Mme Bénédicte MARCHAIS (ayant donné pouvoir à Mme Cécile KNITTEL), M. Xavier TERRIER (ayant donné pouvoir à Mme Marie-Line LEDRU).

Secrétaire de séance : M. Joël CIRON

**GOUVERNANCE : COMPOSITION
DES COMMISSIONS THÉMATIQUES PERMANENTES**

Le Conseil de communauté,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération n°23-09-2020-001 en date du 23 septembre 2020 relative aux règles de composition des commissions,
Vu le rapport du Président,
Après en avoir délibéré,

Conformément au Règlement Intérieur de la Communauté de communes de l'Huisne Sarthoise,

RAPPELLE les règles de composition des commissions à savoir :

- a) Effectif maximal des commissions : 40 commissaires par commission.
- b) Nombre de commissions maximum pour un même élu ? 2 maximum.
- c) Nombre maximum de représentants d'une même commune au sein d'une même commission ? Trois maximum.
- d) Ordre de sélection des candidatures ? Un par commune puis au-delà de 33, par ordre d'arrivée avec priorité aux conseillers communautaires.
- e) Le Président, les Vice-présidents et Membres délégués du Bureau sont inclus dans l'effectif total de la commission.
- f) Les commissions sont accessibles aux conseillers municipaux.
- g) En cas de commissions incomplètes, la commission peut être complétée par d'autres membres d'une même commune et en pouvant dépasser le nombre maximum fixé en c).

PREND CONNAISSANCE des choix des conseillers communautaires et des conseillers municipaux.

DESIGNE les élus dans chacune des commissions selon les tableaux ci-annexés.

Adopté à l'unanimité

Voix pour : 53

Voix contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré en séance publique

Le 14 octobre 2020

Pour extrait conforme

Le 15 octobre 2020

Le Président

M. Didier REVEAU